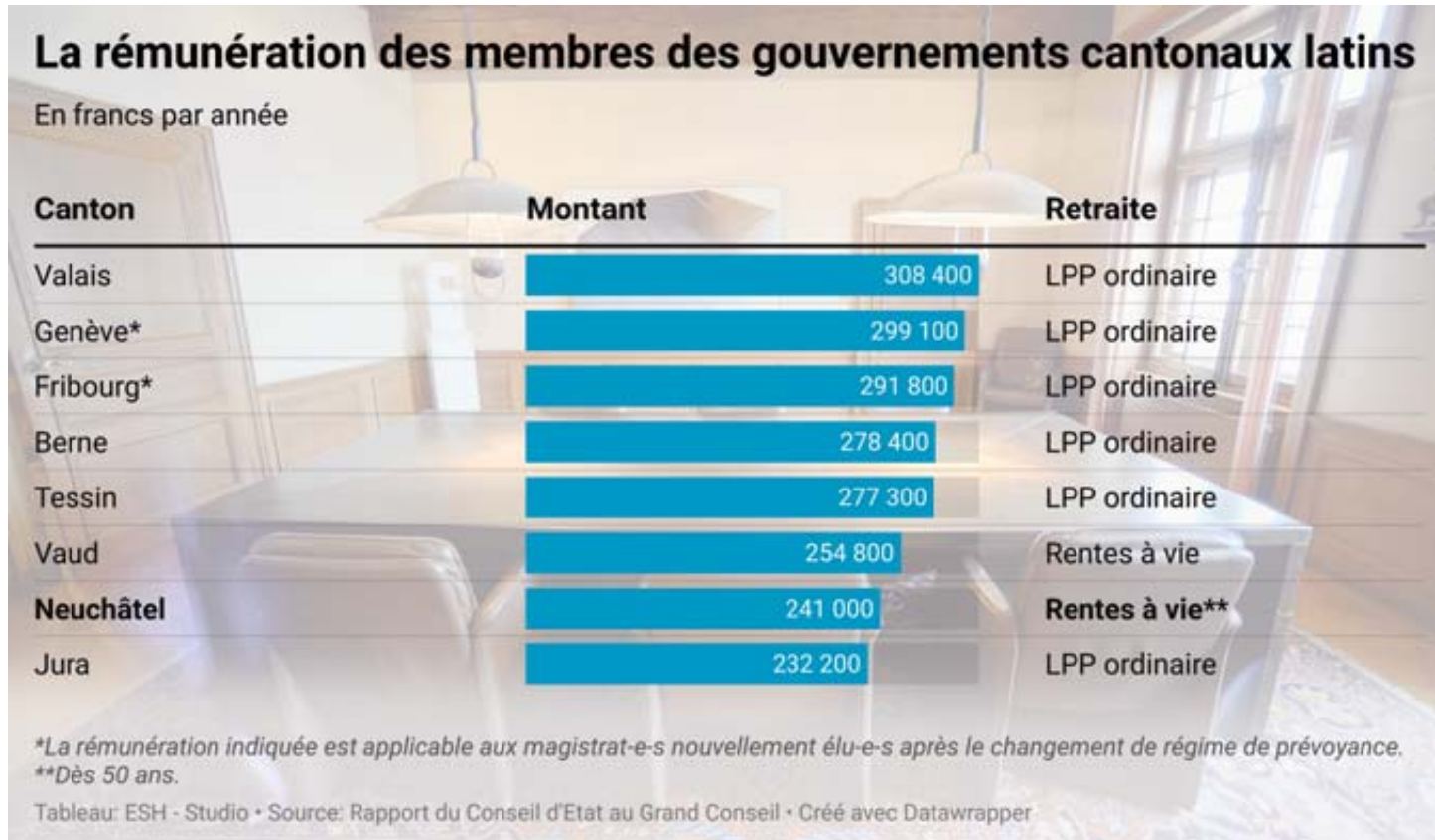


# Faut-il augmenter les salaires des ministres?

Le Conseil d'Etat neuchâtelois propose une augmentation pour compenser la fin de la rente à vie. Une commission du Grand Conseil dit non.

PAR NICOLAS WILLEMIN



La rente à vie pour les conseillers d'Etat neuchâtelois de plus de 50 ans devrait bientôt passer à la trappe. Même le gouvernement cantonal l'a admis en proposant un projet de loi allant dans ce sens, présenté en août 2023. Mais l'augmentation de salaire qu'il souhaite accorder à ses membres pour compenser la fin de ce qui est souvent considéré comme un «privilège» n'a pas passé la rampe devant la commission du Grand Conseil chargée d'examiner ce projet de loi. Une petite majorité de la commission a ainsi adopté un amendement qui laisserait inchangé le salaire des conseillers d'Etat. Celui-ci est actuellement de 241 000 francs par an et le gouvernement proposait de le faire

passer à 264 680 francs. Cette rallonge serait justifiée par «notamment l'augmentation des cotisations de prévoyance prélevées sur le traitement brut des ministres», expliquait-il dans son rapport au Grand Conseil. Les conseillers d'Etat seront en effet affiliés à la Caisse de pensions de la fonction publique (CPNE) où ils devront désormais cotiser.

## «Largement suffisant»

Pas question, leur a répondu la commission qui, par 7 voix contre 6, a adopté un amendement laissant inchangé le traitement annuel brut des membres du Conseil d'Etat. Certains ont estimé que les ministres «bénéficient déjà aujourd'hui d'un salaire largement suffi-

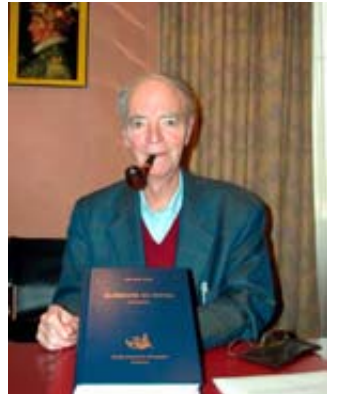
sant pour leurs fonctions», note le rapport de la commission. Le Conseil d'Etat indiquait pour sa part que le traitement de ses membres était nettement inférieur à celui de tous les cantons romands, mis à part le Jura. La commission ne s'est pas contentée de conserver le salaire actuel des ministres. Elle a aussi réduit le montant des indemnités de départ que le gouvernement prévoit d'attribuer à ses membres qui quittent leurs fonctions. Le projet du Conseil d'Etat prévoyait deux mois de traitement par année d'activité jusqu'à un maximum de douze mois, et même trois mois de traitement par année et un maximum de quinze mois en cas de départ entre 50 et 60 ans.

Une «générosité» qui n'a pas convaincu une majorité de la commission qui propose plutôt de se limiter à un mois de traitement par année de mandat gouvernemental et de ne pas faire de distinction liée à l'âge au moment du départ de la fonction. La commission propose par ailleurs que les nouvelles dispositions ne s'appliquent qu'aux membres de l'exécutif qui démarreront leur mandat après la date d'entrée en vigueur de la loi, soit dès la législature 2025-2029. Cette fin de la rente à vie pour les conseillers d'Etat neuchâtelois est la conséquence d'une motion déposée par tous les chefs de groupe du Grand Conseil et largement acceptée en janvier 2022.

# Une société savante enracinée depuis un siècle

## LA CHAUX-DE-FONDS

La Société jurassienne d'émulation œuvre depuis le milieu du 19e siècle. Dans la Métropole horlogère, la culture, les sciences et la création sont promues depuis 1924.



Jean-Marie Moine, ancien président de la section chaux-de-fonnière de la Société jurassienne d'émulation, en 2003. ARCHIVES ARCINFO

«Des esprits éclairés l'ont fondée pour maintenir vivante la culture francophone dans ce coin de pays.» Pascal Bourquin, président de la section chaux-de-fonnière de la Société jurassienne d'émulation fait référence à la création de celle-ci à Porrentruy en 1847. Dans la Métropole horlogère, la branche de cette association savante, apolitique et interjurassienne voit le jour en 1924. Cette dernière compte aujourd'hui 12 sections, réparties entre Delémont et Genève, et environ 1700 membres.

«Les sections ont été créées par des expatriés qui avaient le mal du pays. Maintenant, de moins en moins de membres ont des attaches jurassiennes», dit Pascal Bourquin.

## Université populaire «avant l'heure»

«A l'origine, c'était une forme d'Université populaire avant l'heure», relève le président. Ses promoteurs favorisent l'accès aux sciences et à la culture aux moins aisés. «Les membres viennent de tous horizons. Il y a un brassage de population toujours important.» Visites et conférences rythment la vie de la Société ju-

rassienne d'émulation. Elle est aussi à l'origine du Dictionnaire du Jura, entièrement numérisé. Celui-ci met en lumière la culture, l'histoire et les personnalités de la région jurassienne.

Une maison d'édition, la plus importante du Jura, et six cercles d'études – archéologie, histoire, sciences, littérature, mathématiques et physiques, patois – complètent l'édifice.

Le cercle consacré au patois a d'ailleurs été créé sous l'impulsion de la section de la Métropole horlogère en 2000 et son président de l'époque, Jean-Marie Moine, patoisant d'origine.

Ancien enseignant de mathématiques, celui-ci, à 80 ans passés, continue d'enrichir un glossaire du patois. Pour célébrer son centenaire, la section de La Chaux-de-Fonds organise l'assemblée générale de la Société jurassienne d'émulation. Ses membres se réuniront au Club 44 le samedi 25 mai.

«Nous espérons leur donner envie de revenir le plus souvent possible chez nous», dit Pascal Bourquin. «La culture est dans tous les esprits avec le projet de Capitale culturelle suisse en 2027.» Plus d'infos sur sje.ch. **DAD**

# Plafonnement des primes: une initiative «cruciale»

La population neuchâteloise a tout intérêt à voter oui le 9 juin. C'est le message des partisans de l'initiative fédérale sur la Lamal.

«Cette initiative est cruciale pour le canton de Neuchâtel.» Le conseiller aux Etats socialiste Baptiste Hurni a posé l'enjeu, hier. Avec d'autres, il livrait à la presse les arguments en faveur d'une initiative populaire de son parti. Soumise au vote du peuple et des cantons le 9 juin, elle vise à limiter le montant des primes maladie à 10% du revenu disponible (lire aussi en page 23). «En moyenne, les Suisses paient 14% de leur revenu pour les primes. Neuchâtel détient

la palme avec 18%», a précisé Baptiste Hurni. «Nous vivons dans l'une des régions où les primes sont les plus élevées et les salaires les plus bas.»

## Entre «désespoir» et sacrifices

«Le poids des primes devient insupportable», a souligné Silvia Locatelli, du syndicat Unia. «De plus en plus de personnes que nous aidons à remplir leur déclaration d'impôts ont des discours de désespoir.»

Infirmière à la Ligue pulmonaire, Cindy Da Costa Tavares a aussi partagé son expérience. «Les gens choisissent des franchises élevées. Pour des raisons économiques, ils repoussent des soins ou y renoncent. Cela entraîne des complications, des hospitalisations et donc des coûts pour le système.» Ce dernier pourrait être amélioré avec un plafonnement des primes, a estimé le député popiste Armin Kapetanovic, pharmacien et membre du



Armin Kapetanovic, Cindy Da Costa Tavares, Baptiste Hurni et Silvia Locatelli dans les locaux du Parti socialiste à Neuchâtel. MURIEL ANTILLE

conseil d'administration du Réseau hospitalier neuchâtelois. «Nous arriverons peut-être à une planification suprarégionale de l'offre de soins.» «Si la Confédération doit payer les deux tiers de la hausse des primes, les mesures refusées jusqu'ici au parlement connaîtront un autre sort», selon Baptiste Hurni.

D'ici-là, le Canton aurait tort de se priver d'un tel soutien pour l'allègement des primes. Bien sûr, la facture à la charge du Canton augmentera. Selon l'Office fédéral de la santé publique, le surcoût aurait été de 37,6 millions de francs en 2020. Il serait de 71 millions en 2030. Mais la Confédération aurait contribué à hauteur de

148,4 millions en 2020 et fournirait 246 millions en 2030.

## L'initiative cantonale reste d'actualité

«Le Canton peut se permettre un tel investissement», a relevé le conseiller aux Etats. D'autant plus que la mesure engendrera des économies du côté de l'aide sociale et des prestations complémentaires. Les impôts n'auraient pas à être augmentés. «Ils ont été baissés dans les cantons de Vaud et des Grisons, qui connaissent déjà un tel système.» A ce stade, les socialistes neuchâtelois n'envisagent pas de retirer leur propre initiative populaire, équivalent de l'initiative fédérale. Même en cas d'acceptation de cette dernière, elle pourrait être maintenue si la loi d'application votée par le parlement fédéral devait être insuffisante. **FME**